

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur GOY, Maire.

Etaient présents : M. GOY Jacky, Maire,  
Mme DIOP Céline, M. LEMAIRE Olivier, M. MORISSE, adjoints  
Mmes BOULANGER Monique, BOURDON Marie-Hélène, LAMBOUX Marie-Hélène,  
LANGLOIS DUCLOS Pascale, QUEVILLY Emilie, SCHMIDT Stéphanie  
MM. CHEVALIER Thierry, LEFEBVRE Philippe,

Absents : Mme DUTKIEWICZ Laurence, MM. LEMOINE Yohann, LEMONIER Hugues

Procuration de M. Lemoine à M. Chevalier  
M. Lemonier à M. Morisse  
Mme Dutkiewicz à Mme Bourdon

Secrétaire de séance : Mme SCHMIDT Stéphanie

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, Monsieur le Maire a ouvert la séance et soumis au conseil municipal les affaires suivantes :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif M14 2017

Oùï cet exposé, et après délibération le Conseil Municipal :

- Approuve le budget général M14 de la commune de Saint Didier des Bois tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement : 1 056 180.33 €

Section Investissement : 429 713.15 €.

Approuve le budget M49 du service Assainissement de la commune de Saint Didier des Bois tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement : 162 697.86 €.

Section Investissement : 95 798.23 €.

Approuve le budget M14 de la Caisse des Ecoles de Saint Didier des Bois tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

65 058.26 €

Budget primitif  
2017

Approuve le budget M14 du CCAS de Saint Didier des Bois tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

12 600.00 €

Même séance

Le Maire ayant exposé,

#### Taux 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2017, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de :

- ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2017 et de conserver les taux appliqués en 2016

TH : 5.00%

TFB : 22.00 %

TFNB : 44.99 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les taux d'imposition exposés ci-dessus.

Même séance

#### Acceptation de chèque

Le Conseil Municipal décide d'accepter le chèque d'un montant de 60.33€ (soixante euros trente- trois centimes) émanant de la Sté Auto Bilan.

Même séance

#### Attribution de subventions

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des demandes de subventions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de verser aux différents organismes ci-dessous une subvention :

Coopérative scolaire	2 050.00
Club de l'Amitié	1 000.00
Les Amis de la Souris	400.00
Gymnastique volontaire	1 700.00
Association Histoire St Didier	50.00
Comité des fêtes	3 500.00
Foot	500.00
Donneurs de sang	100.00
Secours catholique	50.00
Secours populaire	150.00
Amicale des Maires Amfreville	50.00
Afsep	400.00
Resto du cœur	300.00
Charline	50.00
Vie est espoir	100.00
Paralysés de France	50.00
Cafaie de l'eure	100.00
Aides	100.00
BTP	50.00
Moelle épinière	50.00
Agir avec Becquerel	100.00
Anciens Combattants	50.00

#### Même séance

#### Aménagement du self à la cantine

Suite à la volonté de passer la restauration scolaire en mode self, Monsieur le Maire fait part des aménagements et de la mise en conformité à faire pour pouvoir instaurer le self. Il précise que le montant HT des travaux est estimé à 73 136.52 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal est :

- favorable au réaménagement du restaurant scolaire et à la création d'un self
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions et à signer tout document nécessaire à l'ensemble du projet.

#### Même séance

Eclairage  
public coupure  
de nuit

Monsieur le Maire avait, l'an passé, engagé une réflexion sur le bien-fondé d'une coupure de l'éclairage public au cœur de la nuit, engendrant une économie non négligeable pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition

- détermine les heures de coupure comme suit :  
23h00/04h30 en semaine  
02h00/07h00 le week-end.
  
- Souhaite que cet aménagement soit mis en place à compter du mois de mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.